



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 JANVIER 2019

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :

Mesdames Ghyslaine SALDANA - Huguette UHLMANN

Messieurs Jean Louis AGASSE - Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON - Christophe BOURDIN - Jean François CHAPPELLIER - Christian GRAS - Jean- Claude LAFFONT - Henri NOEL - Daniel OMEDES - Mario PERES - Bernard PLOMBAT - Christian SALERES - Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN

Présidents de district :

Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS - Guy GLARIA - Claude LACOUR - René LATAPIE - Claude MALLA - Serge MARTIN - Jean Pierre MASSE - Jean Claude PRINTANT

Ont donné un pouvoir :

Membres indépendants : **Madame Christie CORNUS à Henri NOEL, Michel CHARRANÇON à Monsieur LATAPIE et Arnaud DALLA PRIA à Jérôme BOSCARI**

Participent : **Messieurs Yvan DAVID - Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

Ouverture de la Séance à 10 h 10

Monsieur Jean-Claude COUAILLES souhaite la bienvenue à tous et réitère ses vœux en cette nouvelle année.

Avant de débiter la réunion, Monsieur Jean-Claude COUAILLES souhaite apporter 2 précisions : suite à son intervention faite lors du Bureau Directeur du 5 janvier 2019 au sujet du CRT : à la lecture de certaines écritures comptables Monsieur COUAILLES avait formulé de vives critiques ; or, après analyse, il s'avère qu'une erreur d'interprétation d'écritures comptables sont à l'origine de ces remarques qui sont donc infondées ; à ce titre, Monsieur COUAILLES a rencontré le trésorier du CRT et tenait à ce que les membres du bureau soient informés de ce fait.

Il rappelle par ailleurs, qu'en tant que membre du bureau ou du comité directeur, chacun est tenu à un devoir de réserve qu'il se doit de respecter.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à la Secrétaire Générale.

Madame Huguette UHLMANN fait un point sur les membres présents et donne les personnes qui détiennent les pouvoirs des personnes absentes et excusées.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Réunion du comité directeur du 22 novembre 2018.

Intervention de Monsieur Pierre THEVENIN suite aux critiques formulées par Monsieur Claude MALLA sur le sujet lié aux délégués, qui souhaiterait que soit ajoutée la correction qu'il avait demandé au procès-verbal.

Après échanges, Monsieur COUAILLES souhaite que le procès-verbal en l'état soit mis au vote ; en cas de non validation, la correction demandée sera alors ajoutée au procès-verbal.

Précision de Monsieur Francis ANJOLRAS au sujet des déplacements de l'informaticien, qui souhaiterait que la Ligue prenne en compte les difficultés exceptionnelles et ponctuelles liées à l'informatique comme ce fut le cas lors de la panne importante survenue dans le District de Gard-Lozère, qui a nécessité l'intervention durant plusieurs jours de l'informaticien. Il demande une certaine diligence de la part de la Ligue quant à la prise en charge des frais de déplacement des informaticiens dans ce type de situations exceptionnelles.

Le Président explique que cette décision a été prise pour inciter à recourir aux interventions à distance et de pouvoir continuer ainsi à partager entre tous les districts les frais engendrés (péréquation).

Approbation du Procès-verbal de la réunion du comité directeur du 22 novembre 2018

VOTE

- Pour : 31
- Contre : 1
- Abstention : 1 (personne non présente lors de la séance)

Le Procès-Verbal est adopté à la majorité

Réunion du bureau directeur du 15 décembre 2018.

Concernant le procès-verbal du Bureau directeur du 15 décembre dernier, plusieurs membres interviennent sur les points suivants.

Intervention de Madame Ghyslaine SALDANA au sujet des repas des commissions : elle interroge le comité sur la décision prise (rappel : plus de gratuité mais un tarif qui doit être étudié pour les membres de commissions se réunissant et souhaitant se restaurer) au regard des repas payants pour les membres, rappelant que certaines commissions se réunissent hebdomadairement (appel, discipline, etc.), au contraire de commissions qui ont des réunions beaucoup plus espacées dans le temps.

Elle ajoute que si cette décision est mise en place, il serait judicieux alors de l'appliquer également aux réunions du comité directeur et du bureau directeur.

Le Président répond qu'il n'a échappé à personne que le Comité Directeur se tient au siège et qu'après 3 heures de réunion il sera servi des plateaux repas. Le comité de direction montre l'exemple.

Le Président précise que les bureaux directeurs se tiendront en alternance entre les sites de Castelmaurou et de Montpellier.

Monsieur Bernard PLOMBAT pour sa part s'oppose fermement au principe acté, craignant un effet de désistement des membres de commissions, s'il s'avérait qu'ils doivent payer leur repas.

Monsieur COUAILLES rappelle que la décision vaut pour toutes les commissions, précisant qu'en ce qui concerne les commissions citées (appel, discipline, etc.), il s'agit plus d'un problème d'organisation. Le Président précise que des salariés participent à ces réunions, ce qui pose, en outre, un problème d'amplitude horaire dès lors que les réunions finissent tard dans la soirée.

Monsieur ANDREU abonde dans le sens de Monsieur COUAILLES concernant le problème d'organisation des réunions qui devra être revu.

Monsieur Marco SENTEIN propose qu'une réflexion soit menée afin de trouver un compromis permettant d'une part, de ne pas voir les membres se désister, et d'autre part, afin de conserver la convivialité qui existe autour de ces réunions.

Le Président s'étonne de la première partie de l'intervention de Monsieur SENTEIN ; il informe les membres du comité directeur que pour les commissions juridiques, une rencontre est prévue avec les membres le 26 janvier, non pas pour parler des repas mais évoquer une nouvelle organisation qui devrait permettre aux membres de se restaurer avant ou après la réunion en dehors des locaux (siège ou antenne). Monsieur COUAILLES prendra acte des décisions.

Plusieurs Présidents exposent le fonctionnement en place dans leur district, insistant sur le fait que les réunions sont effectuées sans restauration à l'issue.

Monsieur GLARIA soumet au Comité Directeur l'idée d'accorder un montant aux commissions qui pourrait leur permettre de commander des repas.

Un débat s'instaure sur la question de savoir si le Comité Directeur doit valider les procès-verbaux du bureau alors que seulement 9 membres sur 31 y participent.

Monsieur COUAILLES indique que ce n'est pas la rédaction du procès-verbal qui est soumise au vote mais bien les décisions prises. Il constate qu'aujourd'hui, seulement la suppression des repas est contestée. En conséquence il mettra au vote dans un premier temps les autres décisions et dans un deuxième temps la suppression des repas.

Il soumet au vote l'approbation du Procès-verbal de la réunion du bureau directeur du 15 décembre 2018, tout en renouvelant que le vote ne concerne pas la partie relative aux repas des commissions.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

Deuxième vote : le bureau a décidé la suppression des repas.

- Contre : 8
- Abstentions : 5
- Pour : 20

La suppression des repas est adoptée à la majorité

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Monsieur COUAILLES rappelle aux membres du comité directeur l'envoi détaillé de l'ensemble des courriers reçus à la Ligue et ajoute l'information suivante : il sera reçu par Monsieur LE GRAET, Président de la FFF, le mercredi 16 janvier prochain à 10 heures.

Les membres du comité prennent note de l'information.

CONTRATS D'OBJECTIFS

La parole est donnée à Monsieur Olivier DAURIOS en charge du dossier sur les contrats d'objectifs en lien avec Monsieur Raphaël CARRUS, qui expose les points suivants :

- **Tableau de répartition des sommes CO 2019** : présentation du tableau de ventilation des sommes qui a précédemment été transmis à l'ensemble des Présidents de Districts pour validation.
- **Sections Sportives** : Monsieur DAURIOS interroge les membres sur les modalités de versement des sommes dédiées aux établissements possédant une section sportive, rappelant que jusqu'à présent, il existait plusieurs modes de répartition : l'idée est de mettre en place un fonctionnement uniformisé sur le territoire, de manière à pouvoir d'une part, assurer le suivi et la traçabilité des sommes, et d'autre part, permettre aux Districts de pouvoir maintenir un aspect relationnel avec les chefs d'établissements.

Monsieur Claude MALLA souhaiterait que les sommes soient versées aux Districts, de manière à pouvoir être certain par la suite que celles-ci vont bien aux sections sportives et ne servent pas au financement d'une action autre au sein des établissements.

A ce sujet, Monsieur ANJOLRAS souhaite donc qu'il soit demandé aux établissements un compte-rendu financier du suivi de cette somme, de manière à être certain que celle-ci profite bien à la section sportive.

Après échanges, une proposition, formulée mais non actée lors d'une réunion précédente, consisterait aux modalités suivantes :

- ✓ La Ligue verse directement l'aide aux établissements, tout en informant en parallèle les Districts concernés.
- ✓ Un chèque symbolique est matérialisé afin de permettre aux Présidents de District de mettre en place des soirées de remise des chèques en présence des chefs d'établissement.

Monsieur Maurice DESSENS demande à ce que les Districts soient informés par la Ligue lorsque les virements seront effectués.

Le comité directeur valide la proposition suivante :

- *Versement des sommes aux établissements par la Ligue*
- *Demande d'un justificatif de l'utilisation de la somme aux établissements*
- *Information auprès des Districts lorsque les sommes sont versées*

- **Détections départementales** : Monsieur Francis ANDREU prend la parole pour informer les membres présents que des sommes des contrats d'objectifs sont dédiées à la prise en charge des détections départementales ; or, depuis le début de la saison, la Ligue a participé au financement d'actions propres à ce type de détections, sur le secteur Est.

C'est la raison pour laquelle, au regard des sommes versées aux Districts sur cette ligne, la Ligue prélèvera les coûts qu'elle a avancés.

Monsieur DAURIOS informe les Présidents de Districts qu'à la suite de la réunion avec la LFA fin janvier plusieurs documents leur seront transmis afin de suivre les contrats d'objectifs :

- Dossier complet des contrats d'objectifs
- Tableau de suivi des actions
- Fiche de suivi des actions

Le Président met au vote la répartition proposée

La répartition des sommes est adoptée à l'unanimité.

Monsieur COUAILLES remercie Messieurs CARRUS et DAURIOS pour le travail réalisé.

Monsieur DESSENS souligne l'engagement des districts les plus licenciés envers les plus petits.

SITUATION DE L'ETR

Monsieur COUAILLES présente aux membres du comité directeur les modalités de la structuration de l'ETR (Equipe Technique Régionale), rappelant qu'une convention doit être signée à ce sujet avec la LFA le mardi 29 janvier 2019. Il expose l'organigramme de l'ETR ainsi que les modalités de mises à disposition des cadres techniques la composant.

Il évoque également la partie arbitrage et la répartition des 4 salariés intervenant dans ce domaine.

Il ajoute que, suite à une réunion téléphonique avec le Président et le vice-président de la LFA, ceux-ci sont heureux de voir que ce dossier avance sur notre Ligue. Le Président explique que l'annexe sur la mise à disposition des techniciens ne peut pas être validé en ces termes, la gratuité n'existe pas mais les districts doivent participer : invitation à authentifier les termes de l'accord hors convention.

Monsieur Guy GLARIA interpelle le comité quant à la mise à disposition des cadres techniques, demandant à ce qu'une mutualisation des jours de mises à disposition soit effectuée sur le territoire de manière à rendre le système équitable pour l'ensemble des Districts.

Monsieur COUAILLES précise que l'équité devrait être de mise au regard de la répartition des cadres techniques sur l'ensemble du territoire.

Au regard de la structuration proposée, Monsieur René LATAPIE indique qu'il sera difficile pour le district des Hautes-Pyrénées de financer seul un cadre technique supplémentaire. La mutualisation des moyens permettrait un plus juste équilibre.

Monsieur Yvan DAVID précise au comité qu'une réflexion sur cette mutualisation des moyens a été étudiée.

Sur ce thème de la mutualisation, Monsieur Arnaud DELPAL rappelle le projet proposé à Monsieur Serge MARTIN concernant la mise en place d'un cadre technique partagé sur les Districts de l'Aveyron et du Lot, (le District de l'Aveyron finance à 100% le poste du nouveau cadre technique et demande au District du Lot uniquement la prise en charge des frais de déplacement), participant du coup à la mutualisation des moyens humains.

Monsieur MARTIN n'est pas d'accord pour mettre en place ce projet, proposant à l'inverse de financer le poste, les frais de déplacement étant à la charge du District de l'Aveyron. Monsieur DELPAL expose une vision qui dépasse la promotion d'un salarié mais veut tenir compte du devenir des futurs championnats.

Des échanges difficiles ont lieu sur les modalités à mettre en place sur ce territoire.

Monsieur Jérôme BOSCARI prend la parole pour rappeler que la réflexion sur ce projet doit être globale, tenant compte des compétitions sur le territoire ; il ajoute que le travail des techniciens doit être respecté et que l'on doit mettre en avant l'intérêt du football si l'on souhaite que celui-ci progresse sur le territoire : de fait, travailler ensemble devient une nécessité.

En conclusion, Monsieur COUAILLES informe les Présidents de Districts qu'une réunion aura lieu avant le 29 janvier afin de finaliser l'aspect financier.

SITUATION DU CRT (Désignation des 3 Présidents - Procès-verbal N°1 - 2019)

Monsieur ANJOLRAS demande à prendre la parole avant de débiter les échanges sur le CRT afin d'évoquer plusieurs points et interroge Monsieur Daniel OMEDES, vice-président du CRT.

- 1) Lettre du 6 avril 2018 du cabinet comptable ACTEVA alertant la Ligue sur les difficultés financières du CRT : Monsieur ANJOLRAS souhaite connaître les noms des personnes qui ont eu connaissance de ce courrier au moment de sa réception.

Monsieur OMEDES précise que le courrier mentionné ci-dessus a été porté à la connaissance des membres du bureau du CRT et de Monsieur CHARRANÇON.

Monsieur ANJOLRAS demande à la Secrétaire Générale et aux directeurs que cette réponse figure sur le procès-verbal.

- 2) Difficultés financières du CRT : malgré plusieurs alertes formulées par le trésorier du CRT auprès du Président Délégué de la Ligue, il s'étonne que l'information n'ait jamais été portée à la connaissance du comité directeur qui aurait pu alors adapter le budget prévisionnel de la Ligue en conséquence.

Monsieur OMEDES indique que plusieurs courriers du trésorier du CRT ont alerté sur les problèmes de trésorerie du Centre. Ceux-ci ont été transmis à Monsieur CHARRANÇON, Président Délégué de la Ligue.

- 3) Sur le contenu du procès-verbal du CRT en date du 3 janvier 2019 : Monsieur ANJOLRAS souhaite avoir des explications sur les propos acerbes tenus dans le document à l'encontre du Président de la Ligue.

Quant au contenu du procès-verbal, Monsieur OMEDES tient à préciser que les critiques ne sont pas adressées à l'actuel président de la Ligue mais au Président Délégué alors en poste au moment des faits.

Monsieur PRINTANT regrette qu'à la lecture du procès-verbal la Ligue soit accusée, et aurait souhaité une formulation différente pour éviter les malentendus.

Le Président précise qu'il n'a pas pris pour lui les remarques acerbes.

A l'issue de ces échanges, Monsieur COUAILLES donne la parole à Monsieur Christophe BOURDIN.

Monsieur BOURDIN précise que les termes écrits peuvent se retourner contre le président du CRT s'il ne met pas ses actes en conformité avec ses écrits.

Monsieur BOURDIN présente le projet de modification de la nature du CRT exposé lors du dernier bureau directeur ; à savoir tout d'abord une modification du statut juridique du CRT pour créer une filiale (sous la forme d'une SAS) dont le Président serait le Président de la Ligue.

Deux options juridiques sont possibles :

- Soit la LFO crée une Filiale détenue à 100 % sous forme de Société par Actions Simplifiée ; Cette filiale se porterait acquéreur du fonds de commerce du CRT. Le président de cette filiale serait la LFO représentée elle-même par son président.
- Soit le CRT apporte son activité à une filiale qu'elle crée à cet effet également sous forme de SAS puis dans un deuxième temps cède à la LFO 100% des titres de cette filiale

Ces deux options sont à l'étude notamment sur le plan fiscal.

Le Président met au vote la poursuite de cette démarche

Le Comité directeur valide à l'unanimité la suite à donner sur le devenir du CRT

Monsieur BOSCARI interroge le comité sur la possibilité d'effectuer un rachat à l'euro symbolique.

Monsieur BOURDIN confirme en effet cette possibilité, à savoir que le CRT créerait sa propre filiale et céderait à la Ligue son activité pour l'euro symbolique ; l'inconvénient de cette solution réside dans le fait que la ligue sera impactée fiscalement.

L'étude de faisabilité de ce projet est actuellement en cours de traitement, une réponse devant être donnée au plus vite.

Le Président met au vote la poursuite de cette démarche

Le Comité directeur valide à l'unanimité la suite à donner sur le devenir du CRT

Par ailleurs, afin de respecter les statuts du CRT, il est prévu que trois Présidents de Districts doivent siéger au sein des bureaux et comités directeurs du CRT.

Monsieur BOURDIN propose que les trois Présidents soient ceux qui siègent actuellement au sein du bureau directeur de la Ligue, à savoir Messieurs DELPAL, MARTIN et PRINTANT.

Monsieur COUAILLES met au vote cette proposition :

Le comité directeur valide à l'unanimité cette proposition.

VISITE DE LA L.F.A.

Monsieur COUAILLES informe le comité directeur de la visite de la LFA qui aura lieu le 29 janvier prochain.

A cette occasion, les points suivants seront abordés :

- Signature de la convention des contrats d'objectifs,
- Signature de la convention sur l'Equipe Technique Régionale,
- FAFA,
- Foot Loisir,
- Question diverses.

La réunion sera suivie d'une rencontre avec les clubs et la presse locale concernant l'opération CLUB 2019.

Les membres du comité directeur, les cadres techniques et les salariés ayant un lien avec l'ETR sont conviés à participer à cette réunion.

Monsieur ANJOLRAS tient d'ores et déjà à s'excuser par avance pour son absence à cette journée et demande à être représenté par Monsieur ALPHON-LAYRE, Vice-Président Délégué du District.

RENCONTRES LIGUES/DISTRICTS

Madame Huguette UHLMANN présente les modalités de mise en place des rencontres Ligues/Districts.

Il est rappelé aux Présidents de Districts de bien vouloir communiquer des dates de réunions afin de finaliser le planning des déplacements.

Sont conviés à ces rencontres les membres du district ainsi que les clubs.

Le contenu des réunions sera le suivant :

- Présentation du nouvel organigramme de la LFO et de ses services,
- La réunion du 29 janvier,
- Attente des clubs vis-à-vis de la Ligue.

L'idée centrale de ces échanges est de connaître les attentes et les besoins des clubs vis-à-vis de la Ligue, l'objectif étant d'améliorer les services rendus aux clubs et d'optimiser le fonctionnement de la Ligue.

Les délégations seront composées des élus, des salariés administratifs de la Ligue et des techniciens.

POINT DOSSIER CNOSF & TA (Courriel de la commission fédérale des règlements et contentieux)

Monsieur Damien LEDENTU fait un point sur les dossiers en cours.

Monsieur COUAILLES indique qu'un courrier émanant de la commission fédérale des règlements et contentieux de la FFF relatif à une procédure d'appel formulée par Monsieur Pierre THEVENIN à son encontre suite à la proposition d'accepter les pouvoirs et de l'avoir écarté du poste de Secrétaire Général est arrivé à la Ligue. Il n'en n'était pas destinataire. L'appel a été rejeté, la Commission se jugeant incompétente sur le dossier.

Il informe le comité qu'une convocation est arrivée hier du CNOSF pour participer à une réunion de conciliation afin de donner son avis les points abordés dans le courrier de Monsieur THEVENIN.

A ce sujet, Monsieur BOURDIN prend la parole quant au contenu du courrier où son nom apparaît, précisant à Monsieur THEVENIN qu'il ira au bout des procédures juridiques sur ce dossier.

Monsieur COUAILLES précise que le tribunal statuera mais que pour sa défense il donnera tous les éléments nécessaires.

Monsieur THEVENIN répond qu'il avait prévenu le Comité de direction.

Monsieur DESSENS trouve très regrettable que le sujet concernant le poste de secrétaire général fasse aujourd'hui l'objet d'un contentieux alors que le vote du Comité de Direction a été sans appel à cet égard et que la Ligue se doit maintenant d'aller de l'avant.

Monsieur CARRUS informe le comité que la FFF a transmis récemment des préconisations relatives aux nouveaux statuts qui doivent être adoptés par les centres de gestion régionaux et départementaux.

Au regard de ceux-ci, il pose la question de la validité juridique des pouvoirs qui sont actuellement utilisés lors des réunions des comités et bureaux directeurs.

Monsieur COUAILLES précise que c'est la question primordiale qui se pose dans le différent évoqué et que la non utilisation des procurations ou pouvoirs n'est pas écrite.

QUESTIONS DIVERSES

- **Question de Monsieur MALLA au sujet des médailles de Ligue pour lesquelles il a fait des demandes auprès de la Ligue.**

Monsieur Christophe GENIEZ précise que des médailles ont été envoyées en ce sens au District et rappelle aux Présidents qu'ils ont encore la possibilité de demander des médailles afin de récompenser des bénévoles et/ou membres au sein de leurs Districts.

- Le Président informe le Comité de direction, que Monsieur THEVENIN lui a demandé de bien vouloir étudier le règlement intérieur de la commission des délégués. Le prochain bureau, le 2 février, statuera. Monsieur COUAILLES indique que la désignation des membres d'une commission se fait par le Comité directeur après appel à candidature annuel, sauf pour les commissions juridiques nommées pour le mandat.

- **FELICITATIONS**

Monsieur COUAILLES tient à féliciter Monsieur Jean-François CHAPELLIER suite à sa nomination en tant que médecin fédéral. La Ligue OCCITANIE est honorée par cette nomination. (Applaudissements des membres du Comité de direction)

Monsieur CHAPELLIER remercie le comité et l'informe qu'il poursuivra pour l'instant son action en tant que médecin régional au sein de la Ligue en attendant de pouvoir se positionner définitivement entre les deux fonctions.

Deux clubs de l'Occitanie sont encore qualifiés pour les seizièmes de finale de la Coupe de France le FC SETE et le TOULOUSE FC.

- **DECES**

Monsieur CARRUS informe le comité du décès de Monsieur Gilbert SOUYRIS, ancien Président du District du Tarn.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h10.

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN

